

**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL 10/04/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 04/04/2025.

**Présents** : M. Alain BAILLY, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle FORT, M. Frédéric MELMOUX, M. René VIAL, M. Hervé ROBIN.

**Absents** : M. Thierry BALAZUN, M. Marc LEMOINE, Mme Véronique WANNECQUE.

**Procurations** : M. Thierry BALAZUN donne procuration à M. Alain BAILLY

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle FORT

Séance ouverte à 15h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 11/03/2025 – Unanimité

**1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNEE 2024 – BUDGET DE LA COMMUNE**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Mme la Maire s'étant retirée, sous la présidence de M Frédéric MELMOUX, 1er adjoint au Maire

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses : 90 806,57 ; Recettes cumulées : 168 457,42 ; Déficit 2023 reporté : -63 357,60 soit un solde de 14 293.25 \_ Restes à Réaliser : - 14050.00

Fonctionnement : Dépenses : 345 447,64 - Recettes cumulées : 445 226.12 soit un solde de 99 778,48 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

**2- AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025**

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent de fonctionnement de : 160 155.02€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement Résultat de 2023	60 297.42
Fonctionnement Résultat de 2024	39 481.06
<b>Résultat à affecter =</b>	<b>99 778.48</b>
Investissement solde cumulé 2024	14 293.25
Investissement Solde des Restes à réaliser 2023	-14 050,00
<b>Besoin de l'investissement =</b>	<b>0</b>
<b>Affectation au budget 2025 en recettes de fonctionnement</b>	<b>99 778.48</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents

**3-TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Considérant que le produit des impositions locales permettra d'équilibrer le budget, Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales par rapport à ceux votés en 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

ADOpte les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

- Taxe foncière bâtie 34.41 %
- Taxe foncière non bâtie 33.06 %
- Taxe d'habitation 17.18 %

#### 4- SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame La Maire ; Après avoir examiné le projet de budget primitif 2025, considérant les possibilités d'ouverture de crédits pour les subventions au compte 65748 ; Compte tenu de l'intérêt des demandes déposées : - Décide, d'allouer les subventions ci-dessous et pour un montant total de 1700€ :

Association	Objet de la demande	Montant
Collectif d'entraide du Trièves	Aide aux personnes les plus démunies du territoire	200
Comité des Fêtes de Tréminis – Cultures plurielles	Animations culturelles	400
ADMR de Mens	Aide aux interventions à domicile	300
Sous des écoles Tréminis	Soutien sorties extra-scolaires	600
Team Cassiopée Cirque Eybens	Animation fête du cirque à Tréminis	200

Adopté l'unanimité des membres présents

#### 5-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu la présentation de Mme FITOUSSI Anne-Marie, Après en avoir délibéré : ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 410 300€
- section d'investissement 306 400€

PRECISE QUE conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise La Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

Dépenses de fonctionnement 410 300€ par chapitre	Recettes de fonctionnement 410 300€ par chapitre
011 - charges générales 206 722	70 Vente de bois /concessions et occupation domaine/la poste 28 050
012 - charges de personnel 134 200	73 Fiscalité 178 600
014 - atténuation de produits (reversement de fiscalité) 7700	74 Dotations 54 872
65 – autres charges de gestion courante 44 600	75 Locations/Remboursement Assurances /Licence IV 49 000
66 – intérêt des emprunts 3500	Résultat de 2024 99778
67 – Annulations titres antérieurs 2 000	
042 – Amortissement THD 3 578.04	
023 – Virement à l'investissement 8000	

Dépenses d'investissement 306 400€	Recettes d'investissement 306 400€
20 et 21 Opérations d'équipement 287 600	13 Subvention sur les opérations d'équipement 183 828.71
16 remboursement d'emprunt/caution 18 800	16 Cautions 1600
	024 Vente maison château-bas 80 000
	021 Versement du fonctionnement 8000
	041 Amortissement haut débit 3578.04
	Résultat de 2024 14293.25

Adopté à l'unanimité des membres présents

## 6- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNEE 2024 – BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Mme la Maire s'étant retirée, sous la présidence de M Frédéric MELMOUX, 1er adjoint au Maire

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : - Dépenses : 226 125,21 - Recettes cumulées : 230 471,57 -Déficit 2023 reporté : -44 305,93  
soit un solde de -39 959,57  
-Restes à Réaliser 46 550€

Fonctionnement : -Dépenses : 37 444,38 -Recettes cumulées : 137 088,36 € soit un solde de 99 643,98

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents

## 7- AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame La Maire, Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de 99 643,98€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement Résultat de 2023	82 854.56
Fonctionnement Résultat de 2024	16 789.42
<b>Résultat à affecter =</b>	<b>99 643.98</b>
Investissement solde cumulé 2024	-39 959.57
Investissement Solde des Restes à réaliser 2024	46 550.00
<b>Besoin de l'investissement =</b>	<b>0</b>
<b>Reste à affecter en recettes de fonctionnement au budget 2025</b>	<b>99 643.98</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## 8- TARIFICATION DES SERVICES EAU/ASSAINISSEMENT 2025-2026

Mme La Maire rappelle au Conseil Municipal que la facturation du service de l'eau se comptabilise sur une année complète du 01 juillet au 30 juin.

**Tarifs applicables à compter du 1er juillet 2025 et jusqu'au 30 juin 2026.**

DESIGNATION	TARIFS EAU	TARIFS ASSAINISSEMENT
<b>Abonnement</b>	50€	50€
<b>De 0 à 10 m3</b>	3 €uros/m3	2 €uros/m3
<b>De 11 à 200 m3</b>	0.73 €uros/m3	0.80 €uros/m3
<b>Au-delà de 200 m3</b>	0.35 €uros/m3	0.20 €uros/m3

### Autres prestations pouvant faire l'objet d'une facturation :

- Frais de remplacement de compteur détérioré ou gelé suite à l'absence ou le manque de protection imputable à l'utilisateur :
  - coût des travaux et des fournitures
- Pour les terrains sur lesquels se trouvent plusieurs habitations et où il n'y a qu'un seul compteur :
  - 50€ par habitation supplémentaire de part fixe Eau
  - 50€ par habitation supplémentaire de part fixe Assainissement

- Branchement Eau
  - Mise en place d'un nouveau point de distribution Réparation/Intervention sur branchement existant (Suppression / Dommage du fait de l'abonné) : coût réel après travaux

- Branchement Assainissement - Mise en place d'un nouveau point de collecte ou intervention sur existant :
  - coût réel après travaux (hors Participation forfaitaire à l'assainissement collectif)
- Contrôle de raccordement eau ou assainissement 300€

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les tarifs ci-dessus pour la période de facturation du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026.
- Adopte les tarifs des prestations complémentaire avec application à compter de la date de publication de la présente délibération.

## 9- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de Mme FITOUSSI Anne-Marie, Considérant le compte financier unique de l'exercice 2024 adoptés au cours de la présente séance, Vu la délibération adoptée lors de la présente séance, décidant d'affecter le résultat de fonctionnement de 2024 (s'élevant à 99 643.98€) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 du service de l'eau et de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 154 000€
- section d'investissement 610 000€

Dépenses de fonctionnement 154 000€ par chapitre	Recettes de fonctionnement 154 000€ par chapitre
011 - charges générales 34195.13	70 Facturation de l'eau et de l'assainissement
012 - charges de personnel 6 000	52 646.70
014 - atténuation de produits (reversement de fiscalité) 8 000	77 Amortissements 1 709.32
65 – autres charges de gestion courante 1 120	
66 – Intérêt des emprunts 3 500	
67 – Annulations titres antérieurs 2000	
042 – Amortissement 15 184.87	
023 – Virement à l'investissement 82 000	

Dépenses d'investissement 610 000€	Recettes d'investissement 610 000€
20 et 21 Opérations d'équipement 360 740.43	13 Subvention sur les opérations d'équipement
16 Remboursement d'emprunt et ligne de trésorerie 205 590.48	312 921.88
020 Dépenses imprévues 2 000	16 Ligne de trésorerie 198 400
040 Amortissement 1 709.32	041 Amortissement 15 184.87
Résultat reporté 39 959.57	10 Fonds de compensation TVA 1 493.25
	Virement du fonctionnement 82 000

### Informations diverses :

Madame La Maire expose au Conseil Municipal qu'un compromis a été signé avec M. Florian ROBIN qui s'est porté acquéreur de la propriété de Château-Bas pour un montant de 85000€ dont 80000€ revenant à la Commune. Trois offres ont été reçues :

- 1<sup>er</sup> offre : 85000€ dont apport de 14000€ et financement travaux prévu à hauteur de 40000€
- 2<sup>nd</sup> offre : 85000€ dont 0€ d'apport t et financement travaux prévu à hauteur de 29000€
- 3<sup>eme</sup> offre : 70000€ dont 11000€ d'apport et financement travaux prévu à hauteur de 40000€

La 1<sup>er</sup> offre offrant le plus de garantie et étant au plus prix a été acceptée. Le dossier est en cours d'instruction chez le notaire

Fin de séance, à 16h30

La Maire,  
Anne-Marie FITOUSSI